Image not found or type unknown

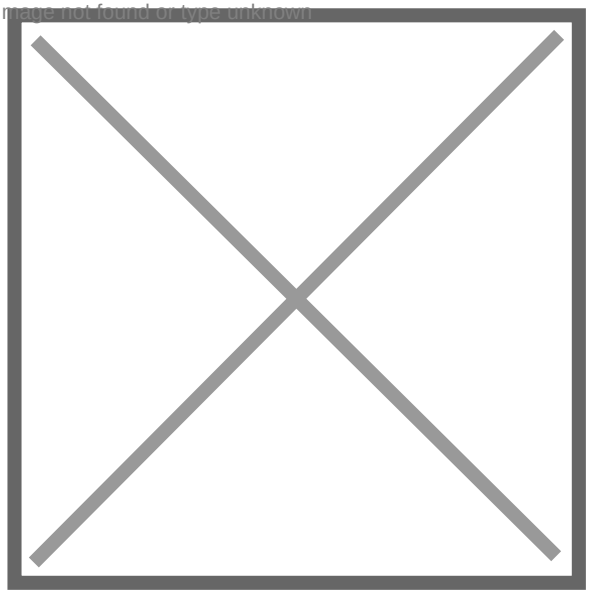

Vdi renvoyer parce que refusait les horaires obligatoires

Par **romain31770**, le **04/04/2012** à **10:04**

Bonjour, voila , j'ai été embauché le 30/03/2012 dans une entreprise qui m'a offert un contrat de vdi en CDI . je me suis présenté tout les jours au locaux de l'entreprise comme il nous le demandait pour pouvoir faire du tele relationnel afin de decrocher des rdv pour l'après midi et suivre les conseil de mon mandant . Enfin , après deux jour j'ai décrocher une vente avec un autre vdi pour un client qui nous a reçu chez lui(bon de commande fait le 02/04/2012) . J'ai ensuite pris le temps de bien lire mon contrat de travail , et a ma grande surprise , les horaires imposés ne sont pas autorisé en tant que vdi . alors aujourd'hui a savoir le 04/04/2012 je me suis présenté une fois de plus au locaux de la société. Mais au bout d'une heure , ne me sentant pas en forme j'ai dit a ma responsable , qu'aujourd'hui je ne souhaitais pas travailler . elle m'a demandé pourquoi cela , je lui est simplement dit que je me sentais fatigué et que je j'allais donc me reposer. Puis elle m'a dit : bien on va arrêter la puis m'a demandé de rendre tout le matériel fourni par la société. je lui ai demander pourquoi me renvoyait t'elle ? et que en tant que vendeur indépendant elle n'avais pas le droit de m'imposer des horaires de travail. sur ce je lui ai rendu le matériel fourni. puis enfin elle m'a gentillement ouvert la porte en me disant que je devais prévenir si je ne souhaitais pas venir dans les locaux.
mon CDI était soumis a une période d'essais de 3 mois et selon la lois de se que j'en ai lu il y a donc deux élements qu'il n'ont pas respecté :
- je n'ai pas été prévenu dans un délai qui ne peut être inférieur à vingt-quatre heures en deçà de 8 jours de présence
- il m'ont imposé des obligations de présence , de plus il en ont fait la raison de mon renvoi

je souhaiterais donc connaître quel sont les recours et les indemnités possible pour ces manquements aux lois et aux closes du contrat

merci d'avance pour vos réponses

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés